

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE PÊCHE ET DE
PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DU DOUBS
LE 02 MAI 2019**

PRESENTS : MM Gérard MOUGIN, Jean Pierre BELON, Marcel BERNARD, Jean Jacques CLAUSSE, Jean Luc CUENOT, Gérard FRICHET, Alain GIBEY, Yves GRENAUD, Philippe GROSSO, Denis HERAULT, Georges LAURINE, Claude MALAVAU, Christophe MONNIER, Christian TRIBOULET.

Absents excusés avec pouvoir :

Jean Claude POUX, pouvoir donné à Gérard MOUGIN.

Yannick COUPRY, pouvoir donné à Philippe GROSSO.

Excusé : Jean-Luc CUENOT pouvoir à Gérard FRICHET.

L'ordre du jour était le suivant :

- Brèves infos,
- Pêche associative (fusions AAPPMA, Loue/Lison, accord Dessoubre/Rêverotte),
- Le point sur les derniers dossiers et les affaires en cours (Commissions),
- Programme et planning des prochaines semaines,
- Assemblée Générale du 23/03 prochain,
- Questions diverses.
-

➤ **Approbation du dernier PV du CA du 5 mars 2019 :**

2 abstentions, 14 voix pour.

➤ **Brèves infos**

- Convention avec Décathlon :

Elle a peu de chance d'aboutir suite au départ de Monsieur Romain SAILLER bien que de nouvelles discussions soient en cours.

- Salon de la Pêche à Valentigney :

Vient d'être annulé par le prestataire faute du manque de stands, reste cependant en prévision pour l'an prochain. La collaboration avec d'autres fédérations serait souhaitée.

- Pour mémoire recours affaire Montgesoye :

Le TA de Nancy a débouté la Fédé 25 car ce n'était pas une décision du bureau mais une décision du CA.

- Contribution au Cahier des Charges du Comté :

Il s'agit en fait d'un dossier très technique, mais à ce jour ce Cahier des Charges n'est pas acceptable en l'état, il doit être amendé par des propositions plus contraignantes de la part des ONG. Dans le même ordre d'idées, Denis HERAULT a participé à Pontarlier à une conférence tenue par Mathieu CASSEZ sur le monde agricole et ses pratiques.

- Information d'Alexandre CHEVAL :

Ce dernier a informé le Président qu'une pollution a été constatée à Quingey à l'île Simon, la commune a déposé une plainte. Des études sont en cours et si la rivière a été polluée, la Fédération déposera également une plainte se joignant à celle de la commune.

- Information de Jean Jacques CLAUSSE :

A la demande du Président ce dernier a participé à une exposition des pêcheurs à la mouche à Pirey amenant avec lui la collection des poissons en résine de la Fédération particulièrement appréciée. En contrepartie, ces pêcheurs se proposent de participer aux APN afin d'initier les jeunes pêcheurs à la pratique de la pêche à la mouche ainsi qu'à la fabrication de mouches.

- **Délibérations du CA :**

- Le CA doit se prononcer sur plusieurs dossiers :
- Diagnostic hydro-morphologique et définition des travaux de restauration du Doubs entre Pontarlier et l'aval du défilé d'Enteroche. Ce diagnostic aura lieu en trois phases : phase 1 : diagnostic de l'état initial, phase 2 : définition des objectifs, proposition de stratégie et élaboration de scénario, phase 3 : proposition technique de l'aménagement, élaboration du programme : **Projet adopté à l'unanimité.**
- Acquisition de compléments physiques et définition des possibilités d'amélioration morphologique du Doubs moyen sur une longueur d'environ 130 km. Il s'agit d'un projet pour les démarches nécessaires de l'étude : **Projet adopté à l'unanimité.**
- Suivi piscicole du département du Doubs, campagne 2019 observatoire karstique mortalité salmonicole, réseau patrimonial : **Projet adopté à l'unanimité.**

- **Dossier pollution :**

M. BEURET ayant court-circuité le débit réservé d'un ouvrage « aux environs de BART » l'AFB lui ayant dressé un PV, la Fédération se portant partie civile, ce dossier sera transmis à Maître LANDBECK : **Vote à l'unanimité.**

A Clerval la société « L'HERMITAGE » a provoqué une pollution en déversant des substances nuisibles dans les eaux superficielles provoquant des colmatages, l'AFB ayant également dressé un PV à cette société, la Fédération se portant partie civile, ce dossier sera transmis à Maître LANDBECK : **Vote à l'unanimité.**

➤ Organisation de la Fédération :

Le 5 mars dernier les membres du personnel ont souhaité être reçus par le CA pour faire part de leurs sentiments et états d'âmes aux membres présents. Les différents points exprimés font apparaître une sensation de malaise et d'incompréhension. Après en avoir discuté ensemble, plusieurs administrateurs ont admis qu'il était délicat pour des élus bénévoles de gérer du personnel en direct sans avoir une connaissance approfondie de l'historique et de la complexité des contrats et conventions de travail. Hors, malgré le bon investissement des collaborateurs fédéraux, une surcharge de travail pèse sur les épaules de Christian ROSSIGNON. Sa mission première est bien d'ordre technique et scientifique mais aussi de consacrer du temps de travail à la recherches de travaux et autres subventions nécessaires en grande partie au financement de notre Fédération. Le soulager en le déchargeant de certaines tâches lui permettrait de se consacrer pleinement à ses missions premières. Pour cela, la solution envisagée pourrait être le recrutement d'un Directeur d'établissement.

Ce sujet a déjà été abordé au cours des 15 dernières années par les précédents CA, mais régulièrement ajourné pour différentes raisons notamment financières.

Chaque membre du CA est ensuite amené à s'exprimer. Georges LAURAIN prend la parole pour dire que le compte-rendu de Denis HERAULT sur l'entrevue avec les membres du personnel reflétait l'essentiel. Il résume à son tour son ressenti en exposant les points importants qu'il a retenus. Comme ceux du Président les propos qu'il a tenus sont remis au secrétaire. Après un long débat, il ressort que le CA entérine l'embauche d'un Directeur d'établissement par 12 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

Il est ensuite décidé que le recours à la recherche du candidat pourrait être confiée à un cabinet spécialisé, que le bureau définirait la fiche de poste du candidat et qu'il serait chargé de choisir les plus adaptés avant de soumettre la décision au CA.

Il est ensuite retenu que Christian ROSSIGNON serait nommé Directeur technique fiche de poste à finaliser.

Le Président accompagné de Jean Jacques CLAUSSE et de Jean Pierre BELON informeront Christian ROSSIGNON des décisions prises par le CA dans la matinée du 3 mai.

- Commission paritaire :

Le maintien de cette commission sera débattu lors d'un prochain CA. Statu quo concernant les contrats de travail, horaires, travail de nuit et du dimanche en attente de l'embauche d'un Directeur d'établissement.

➤ Organigramme de la Fédération :

Suite à certains dysfonctionnements apparus depuis quelques temps au sein du CA, le Président propose quelques ajustements collant au plus près aux statuts de la Fédération. En particulier la partie concernant la délégation qui doit être juridiquement reconnue. Ainsi le poste de Président Délégué n'a pas vocation d'exister et doit donc disparaître de l'organigramme. La délégation serait alors attribuée légalement à l'un des postes de Vice-président.

D'autre part, pris par ses obligations professionnelles Alain GIBEY, malgré sa bonne volonté a trop peu de temps à consacrer à son rôle de Trésorier Adjoint pour épauler Georges LAURAIN dans son rôle de Trésorier. Les exigences financières, le recouvrement dans certains cas d'urgence doivent se faire dans les meilleures conditions possibles.

Dans ces conditions, le Président sollicite un volontaire auprès des Vice-présidents pour assumer la délégation. Christian TRIBOULET est d'accord et se porte volontaire. **Vote du CA : 1 voix contre 15 pour.**

Concernant le poste de Trésorier Adjoint, le Président propose Gérard FRICHET qui a déjà travaillé avec le Trésorier sur certains dossiers : **Vote du CA : 5 abstentions 3 voix contre, 8 voix pour.**

A ce moment de la réunion, Alain GIBEY et Philippe GROSSO informent les membres présents de leur démission d'administrateurs fédéraux et quittent la salle.

➤ **Dossier REVEROTTE :**

Christian TRIBOULET, élu depuis plus de 10 ans de la Fédération, connaissant bien le dossier et suite à la demande de plusieurs administrateurs, est chargé d'éclairer les membres du CA sur ce dossier. Il a également participé à de nombreuses réunions visant à un accord permettant aux pêcheurs de s'y retrouver le long des 2 cours d'eau en question.

A l'aide d'un schéma représentant les 2 cours d'eau, il démontre la complexité de s'y retrouver face au morcellement de la rivière en de multiples lots de pêche. Il précise aussi qu'une décision prise lors du CA du 25/10/2018 permettait à l'AAPPMA de la Réverotte de valider un nouvel accord avant fin février 2019. Malheureusement, aucun accord n'est intervenu, pire, cette AAPPMA a continué de louer seule de nouveaux lots de pêche, démarchant aussi certains bailleurs des 2 Vallées et de la Fédération, lots réservés à la pêche associative depuis plus de 30 ans, certains se retrouvant en « pêche privée ». Il termine son exposé en précisant que le rôle de la Fédération est bien de promouvoir le tourisme pêche et de coordonner les actions des AAPPMA concourant à cet objet.

Jean Pierre BELON remet un courrier émanant du Président de la REVEROTTE ainsi qu'un plan des cours d'eau de la Réverotte et du Dessoubre. Il commente ce courrier pour démontrer son bien fondé et la bonne foi du Président.

Devant cet état de fait, un vote est proposé aux membres du CA demandant de confirmer la décision de retrait de l'agrément de l'AAPPMA de la REVEROTTE exprimé par courrier datant du 15/10/2003 pour non respect du Règlement Intérieur de la Fédération, des articles des Statuts ainsi que de la convention signée par les trois parties, sachant que c'est au Préfet de prendre l'ultime décision.

Alain Gibey et Philippe GROSSO démissionnaires, mais l'un d'eux bénéficiant du pouvoir de Yannick COUPRY, ne participent pas à ce vote : ce dernier donne **2 voix contre, 5 absents, 6 voix pour.** S'en suit un vote pour transmettre ce dossier à Maître LANDBECK : **1 abstention, 12 voix pour.**

➤ **Ferme des Isles :**

Le CA estime que pour l'instant ce dossier doit être mis de côté.

➤ **Accord pour consulter Maître LANDBECK**

Inutile concernant la procédure à suivre pour exclure un contrevenant. Il suffit suivant l'article 34 des statuts des AAPPMA, qu'elle soit validée dans le Règlement Intérieur de l'AAPPMA. D'autre part, il semblerait (toutefois à vérifier auprès de la FNPF) que la Fédération ne puisse exclure un contrevenant dans le département (pas de préjudice).

➤ **Traduction en Allemand de la réglementation :**

L'affaire est en cours de traitement.

➤ **Question diverses :**

Jean Pierre BELON indique que le dossier LOUE-LISON n'a pas été abordé, Le Président lui répond qu'il a pris rendez-vous auprès de Monsieur GRENIER, Président de la COM-COM.

Afin de couvrir certaines manifestations de l'AAPPMA de la REVEROTTE, Jean Pierre BELON a consulté le dossier « Assurances » de la Fédération qui doit, en principe, protéger les adhérents des AAPPMA. Il déclare être très surpris des nombreux manques de garanties, et se propose d'aviser la Fédération suite à des demandes auprès de divers assureurs.

➤ **Vélo route :**

Un rendez vous est pris auprès du Directeur de VNF pour le 16 mai prochain.

Fin de séance à 21 h 15.

Le secrétaire

C. MALVAUX